



Syndicat Local *FO Justice* CP FRESNES

CP FRESNES : Bilatérale avec le Chef

d'établissement

FO JUSTICE porte les sujets, FO JUSTICE obtient des réponses

Le mercredi 06 mai 2026, **FO JUSTICE** a été reçu en bilatérale avec le Chef d'établissement du CP Fresnes afin d'évoquer les nombreuses problématiques remontées par les personnels.

FO JUSTICE a porté des sujets clairs, concrets et directement liés aux conditions de travail, à la sécurité et au respect des droits des agents.

RH – AFFECTATIONS – ORGANISATION DES SERVICES

FO JUSTICE a dénoncé l'opacité de certaines décisions RH, les refus sans explication et les situations individuelles laissées sans réponse.

Réponse obtenue :

→ Les agents concernés auront désormais des réponses motivées concernant les refus ou blocages les concernant.

FO JUSTICE a également interpellé la direction sur les difficultés RH persistantes au sein du CP Fresnes, notamment sur la gestion des congés bonifiés ainsi que les retards liés aux reprises d'ancienneté, entre autres.

FO JUSTICE a également alerté sur l'épuisement de l'encadrement et la problématique du matin/nuit pour les brigadiers-chefs encadrement.

Réponse obtenue :

→ Pour les brigadiers-chefs encadrement, une expérimentation sur la fin du matin-nuit va très prochainement débuter afin d'envisager une pérennisation après validation en CSA.

Concernant les congés annuels, **FO JUSTICE** a obtenu l'ouverture d'un projet d'autonomisation des équipes.

Objectif :

→ Mettre fin progressivement aux congés imposés dans les brigades et permettre aux agents de se concerter directement au sein des services pour le positionnement des congés, avec un déploiement à terme sur l'ensemble des secteurs.

TEMPS DE TRAVAIL – DROITS DES AGENTS – CADRE RÉGLEMENTAIRE

FO JUSTICE s'oppose fermement aux heures supplémentaires gelées et à l'utilisation du "plan d'équité" comme outil de sanction déguisée.

FO JUSTICE exige :

→ Que les agents soient notifiés des décisions prises et qu'elles leur soient expliquées clairement.

FO JUSTICE a également rappelé l'importance du respect strict des textes, notamment concernant les mi-temps thérapeutiques et certaines demandes d'expertises médicales initiées administrativement.

Parce qu'il faut parfois rappeler l'évidence :

"Docteur et directeur, ça rime... mais ce sont deux métiers différents."

SÉCURITÉ – CONDITIONS DE TRAVAIL – DÉTENTION

FO JUSTICE a rappelé les risques liés au fonctionnement en mode dégradé permanent et aux pratiques mettant des agents seuls sur plusieurs secteurs.

Concernant le **1er Sud en D1**, **FO JUSTICE** a demandé le déplacement ou l'ajout de blocs-portes en début de courserie, là où sont positionnés les détenus les plus difficiles.

Réponse obtenue :

→ Une étude rapide de faisabilité va être engagée.

FO JUSTICE a également dénoncé une situation devenue absurde concernant les services de nuit, où des collègues doivent venir avec leur propre sac de couchage.

Réponse obtenue :

→ La direction comprend la problématique et étudie la remise à disposition de kits de draps pour les agents qui le souhaitent, tout en laissant le choix à ceux préférant leur équipement personnel.

FO JUSTICE a également demandé le remplacement ainsi que le lavage régulier des housses des gilets positionnés au mirador.

APRÈS LA BILATÉRALE : REMONTÉES DE LA 3ÈME DIVISION

FO JUSTICE a également été sollicité après la réunion concernant plusieurs situations sur la 3ème division.

Il nous a été remonté :

- Une chaise détériorée au poste protégé de “la table”, occupé 24h/24, malgré des signalements déjà effectués auprès du chef de détention de la troisième division
- Une porte de toilettes du personnel dégradée, avec un trou laissant apparaître les collègues lorsqu’ils s’y rendent.

Des situations inadmissibles en matière de conditions de travail et de respect minimal de l’intimité des personnels.

FO JUSTICE rappelle également la sensibilité du QD.

Retirer un agent du quartier disciplinaire lorsqu’ils ne sont déjà que trois pour renforcer ailleurs peut peut-être répondre à une logique de “solidarité de détention”... mais lorsque les collègues se retrouvent à deux avec les commissions de discipline, les rondes, les registres, la gestion administrative, les détenus et les mises en prévention à gérer simultanément, ce n’est plus de l’organisation :

C’EST DU BRICOLAGE SOUS TENSION PERMANENTE.

Et lorsque survient un incident, chacun cherche ensuite son parapluie. Les responsabilités doivent être assumées à tous les niveaux. 🚩

FO JUSTICE PREND ACTE DES RÉPONSES APPORTÉES.

MAIS **FO JUSTICE** SERA VIGILANT.

DES ACTES. MAINTENANT.

